

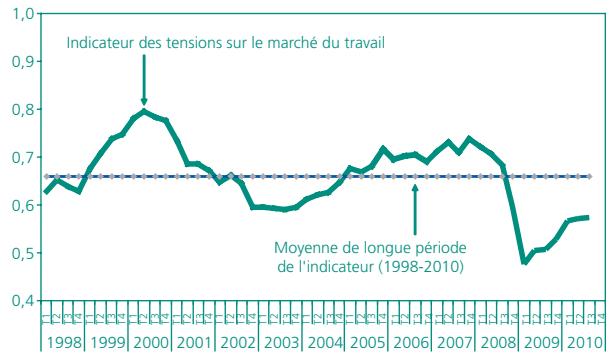
LES TENSIONS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

au troisième trimestre 2010

Au troisième trimestre 2010, l'indicateur de tension sur le marché du travail, qui rapporte les offres d'emploi collectées par Pôle emploi aux demandes d'emploi enregistrées par Pôle emploi, se stabilise de nouveau (+0,2 % sur le trimestre), après les hausses des précédents trimestres (+12,9 % sur un an). Par rapport au creux conjoncturel observé au 1^{er} trimestre 2009, l'indicateur de tension sur le marché du travail progresse de 20,6 % mais son niveau demeure 13,0 % en deçà de sa moyenne de longue période et inférieur aux points les plus bas de toute la période 1998-2008. Contrairement aux cinq trimestres précédents, les flux d'offres d'emploi collectées par Pôle emploi sont en légère baisse ce trimestre (-0,9 %). Les nouvelles inscriptions des demandes d'emploi à Pôle emploi étant également en léger repli, les tensions se maintiennent au niveau du trimestre précédent. La part des offres d'emploi durables (sur contrat de plus de 6 mois) diminue ce trimestre, de même que l'écoulement des demandes d'emploi mais à un degré moindre.

Dans le domaine professionnel du bâtiment et des travaux publics, les tensions sur le marché du travail sont en légère hausse (+3,2 % ce trimestre et +12,0 % sur un an) mais les flux d'offres collectées par Pôle emploi restent atones (-0,1 % ce trimestre). Malgré l'inversion de tendance observée

Graphique 1 • Offres collectées sur demandes enregistrées par Pôle emploi
(séries trimestrielles, ratio CVS)



L'indicateur de tension sur le marché du travail est stable au troisième trimestre 2010 (+0,2 % ; +12,9 % sur un an). Toutefois, le niveau des tensions sur le marché du travail demeure très bas, inférieur de 13,0 % à la moyenne de longue période et toujours en-dessous du minimum observé durant la période 1998-2008.

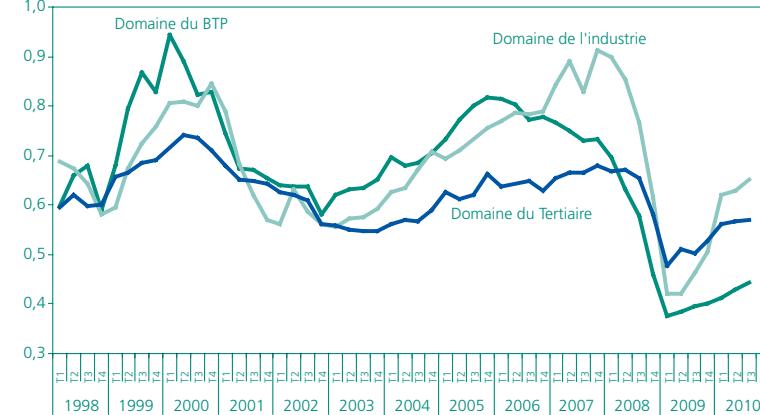
Champ : France métropolitaine pour les 74 familles professionnelles retenues (voir encadré page 6).

Source : Données marché du travail, Dares-Pôle emploi ; traitement Dares.

depuis 6 trimestres, les tensions restent très basses dans le BTP, à un niveau très inférieur à la moyenne de longue période (-33,8 %). Au troisième trimestre 2010, les tensions augmentent pour l'ensemble des professions ouvrières. À l'inverse, elles diminuent légèrement pour les techniciens, ingénieurs et cadres du BTP, ces professions ayant souffert de l'atonie des offres, notamment celles sur les contrats durables (CDI ou CDD de plus de 6 mois). Sur un an, les tensions sur le marché du travail continuent de se redresser progressivement pour toutes les professions. Les hausses les plus importantes concernent « les ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction », puis « les cadres du bâtiment et des travaux publics », « les techniciens, agents de maîtrise du BTP » et « les conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics ». La part des offres sous contrat de plus de 6 mois baisse pour le 3^e trimestre consécutif. L'écoulement annuel des demandes d'emploi remonte depuis quatre trimestres.

Dans les domaines industriels, l'indicateur de tension sur le marché du travail progresse ce trimestre (+3,6%) avec cependant des disparités fortes par domaine professionnel. Ainsi, les tensions s'accroissent sensiblement ce trimestre dans « l'électricité et l'électronique » (+11,9 %) et la « mécanique » (+10,0 %), stagnent pour les « ingénieurs de l'industrie » (+0,5 %) et diminuent fortement dans le domaine des industries « matériaux souples, bois, industries graphiques » (-12,6 %). Sur un an, la progression des tensions est notable pour les domaines professionnels industriels (+40,2 %), en particulier pour les familles professionnelles des « ouvriers qualifiés », des « techniciens et agents de maîtrise de la mécanique », des « techniciens et agents de maîtrise de l'électricité »

Graphique 2 • Offres collectées sur demandes enregistrées par Pôle emploi par grands domaines professionnels (séries trimestrielles, ratio CVS)



Les indicateurs de tension évoluent de façon contrastée selon les trois grands domaines professionnels (BTP, industrie et tertiaire) :

- Dans le BTP, le rebond des tensions du marché du travail depuis le 1^{er} trimestre 2009, point le plus bas, est assez modéré (+18,1 %). Cette remontée résulte d'une hausse limitée des flux d'offres collectées par Pôle emploi depuis le 1^{er} trimestre 2009 (+14,4 %) et d'une quasi stabilisation des flux de nouvelles demandes d'emploi (-1,1 % depuis le 1^{er} trimestre 2009).
- Dans l'industrie, l'indicateur de tension s'accroît mais à nouveau assez modérément ce trimestre. Depuis le 1^{er} trimestre 2009, la remontée est importante (+55,0 %), résultant d'une offre d'emploi dynamique (+42,0 % depuis le 1^{er} trimestre 2009) combinée à une moindre inscription de nouveaux demandeurs d'emploi (-9,0 % depuis le 1^{er} trimestre 2009).
- Enfin, pour le tertiaire, l'amplitude de la reprise des offres d'emploi est intermédiaire entre le BTP et l'industrie et sur les cinq derniers trimestres le ratio des tensions progresse de +19,6 % (les flux d'offres s'accroissent de 19,5 % avec des flux de demandes pratiquement stables). Ce domaine est aussi celui qui a le moins souffert de la crise.

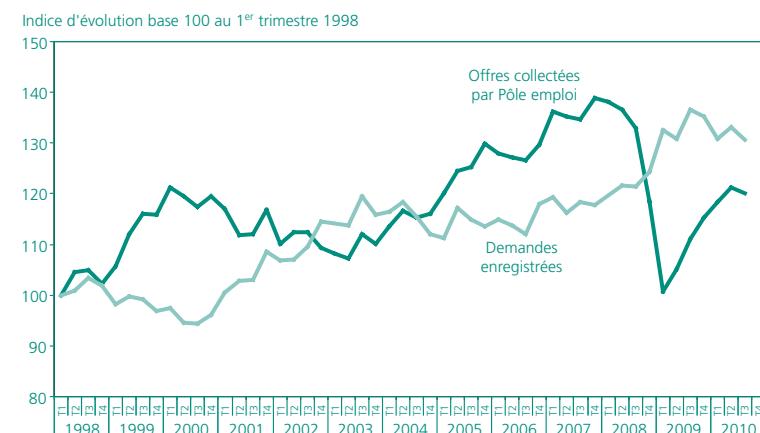
Pour les trois domaines, l'indicateur de tension sur le marché du travail demeure inférieur à sa moyenne sur longue période (-33,8 % pour le BTP, -4,9 % pour l'industrie et -7,9 % pour le secteur tertiaire). Il n'a jamais été aussi bas au cours de la période 1998-2008. Pour le BTP. Pour l'industrie et le tertiaire, l'indicateur de tension sur le marché du travail rejoint les points bas des années 2002 à 2003.

Champ : France métropolitaine pour les 74 familles professionnelles retenues (voir encadré page 6).



Source :
Données marché
du travail,
Dares-Pôle emploi ;
traitement Dares.

Graphique 3 • Offres d'emploi collectées et demandes d'emploi enregistrées par Pôle emploi (séries trimestrielles CVS, indice base 100 au 1^{er} trimestre 1998)



Au troisième trimestre 2010, pour la première fois depuis le 1^{er} trimestre 2009, les flux d'offres collectées par Pôle emploi diminuent légèrement (-0,9 % par rapport au trimestre précédent). Les flux de demandeurs sont également en baisse, si bien que les tensions s'accroissent de 0,2 % par rapport au trimestre précédent. Sur un an, le ratio de tension augmente de 12,9 % (+8,0 % pour l'offre d'emploi et -4,4 % pour la demande d'emploi).

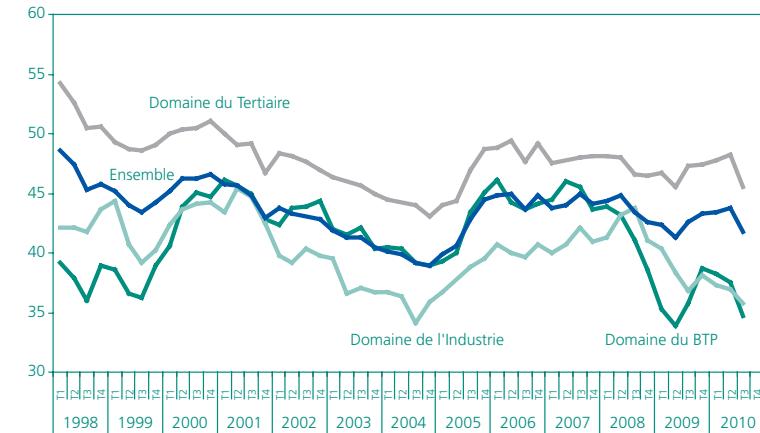
Après la chute enregistrée en 2008 et début 2009, les offres collectées par Pôle emploi se sont sensiblement redressées (+19,2 % sur les six derniers trimestres). Sur cette même période les flux de nouveaux demandeurs se sont avérés globalement stables (-1,4 % par rapport au 1^{er} trimestre 2009). Au final, l'indicateur de tension continue à se redresser (+20,6 % depuis le 1^{er} trimestre 2009)

Champ : France métropolitaine pour les 74 familles professionnelles retenues (voir encadré page 6).



Source :
Données marché
du travail,
Dares-Pôle emploi ;
traitement Dares.

Graphique 4 • Part des offres sur contrat à durée indéterminée ou sur contrat de plus de 6 mois dans l'ensemble des offres d'emploi collectées par grands domaines professionnels (séries trimestrielles, ratio CVS)



Au troisième trimestre 2010, la part des offres d'emploi sur contrat à durée indéterminée ou sur contrat de plus de 6 mois diminue dans les trois domaines professionnels du BTP, de l'industrie et du tertiaire.

Champ : France métropolitaine pour les 74 familles professionnelles retenues (voir encadré page 6).

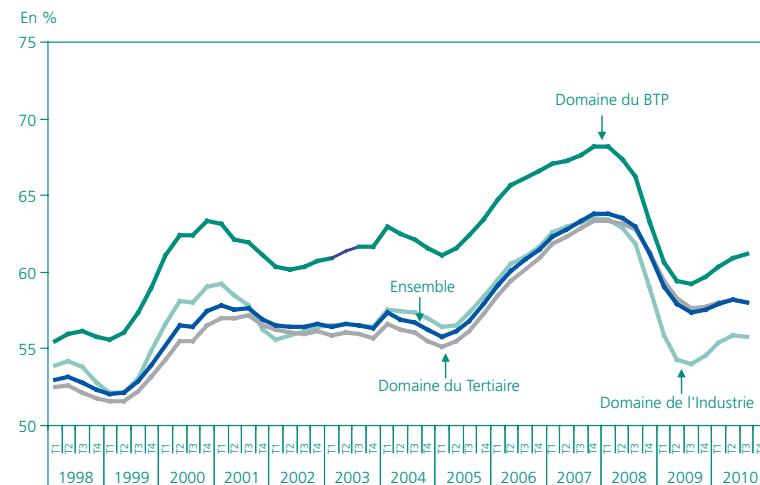


Source :
Données marché
du travail,
Dares-Pôle emploi ;
traitement Dares.

cité et de l'électronique », des « ouvriers qualifiés des matériaux souples, bois, industries graphiques » et enfin ceux des « industries de process ». Malgré ce rebond, l'indicateur de tension sur le marché du travail reste inférieur de 4,9 % à sa moyenne de longue période. La progression des offres d'emploi (+2,1 %) s'accompagne ce trimestre d'une baisse de la part des offres durables et d'un retournement à la baisse de l'écoulement des demandes d'emploi.

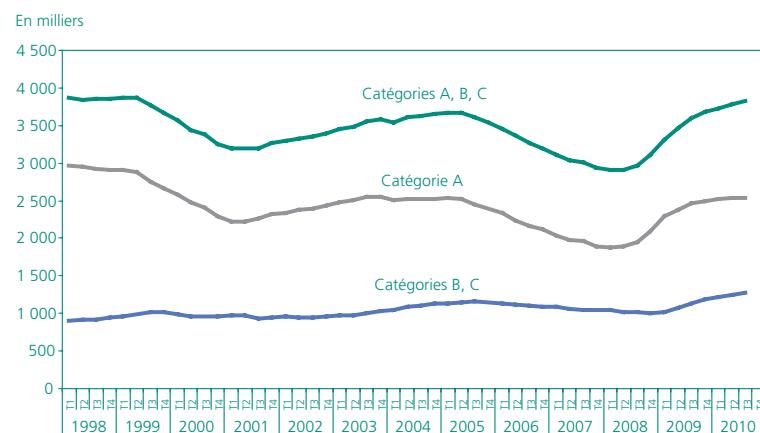
Pour les domaines du territoire, les tensions entre offres et demandes d'emploi augmentent légèrement ce trimestre (+0,4 %) et progressent de +13,4% sur un an. En dépit de cette hausse, l'indicateur de tension reste inférieur à sa moyenne de longue période (-7,9 %). La remontée des tensions est toutefois importante dans le domaine de « l'informatique et des télécommunications » (+5,4% ce trimestre et +44,8% sur un an). Les tensions dans le domaine des « transports, logistique, tourisme », ont également rebondi (+5,7% ce trimestre et +36,4% sur un an). Par ailleurs, les tensions stagnent ou ne s'accroissent que très légèrement ce trimestre dans des domaines qui avaient moins souffert de la crise économique fin 2008 et au début 2009, tels que les « services aux particuliers et aux collectivités » (+2,5%) ou la « santé, action sociale culturelle et sportive » (-0,6%). Pour ce dernier secteur, ceci s'explique aussi par des évolutions de nature opposée entre les infirmiers, avec des tensions en hausse, et les professionnels de « l'action sociale et de l'orientation », qui présentent des tensions en baisse. Enfin, les tensions diminuent ce trimestre dans « l'hôtellerie, restauration, alimentation » (-5,1%).

Graphique 5 • Taux d'écoulement des demandes d'emploi par grands domaines professionnels (séries trimestrielles, ratio CVS)



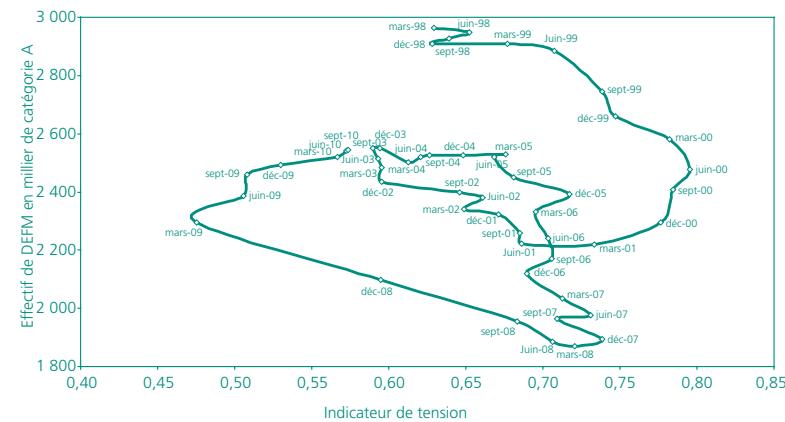
Source :
Données marché
du travail,
Dares-Pôle emploi ;
traitement Dares.

Graphique 6 • Demandeurs d'emploi selon les catégories (séries trimestrielles CVS)



Source :
Données marché
du travail,
Dares-Pôle emploi ;
traitement Dares.

Graphique 7 • Nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fin de mois de catégorie A et indicateur de tension (séries trimestrielles CVS, ratio de tension CVS)



Source :
Données marché
du travail,
Dares-Pôle emploi ;
traitement Dares.

Au 3^e trimestre 2010, la conjoncture du marché du travail est restée difficile : le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A s'est quasiment stabilisé et l'indicateur de tension s'est maintenu à un faible niveau, inférieur à celui observé au cours des années 1998-2008.

Cette situation s'apparente à celle qui était observée fin 2002 et courant 2003.

Champ : France métropolitaine pour les 74 familles professionnelles retenues (voir encadré page 6).

Zoom 1

Typologie des domaines professionnels selon les évolutions annuelles des tensions et de la part des offres d'emplois sur des contrats de plus de 6 mois

L'analyse des tensions et la part des offres durables (CDI ou CDD de plus de 6 mois) collectées à Pôle emploi entre le 3^e trimestre 2009 et le 3^e trimestre 2010 permet de définir une typologie des domaines professionnels en 5 classes :

Un 1^{er} groupe présente de faibles tensions et une part importante d'offres durables : il est composé de domaines très qualifiés (les « études recherche », « les ingénieurs de l'industrie »).

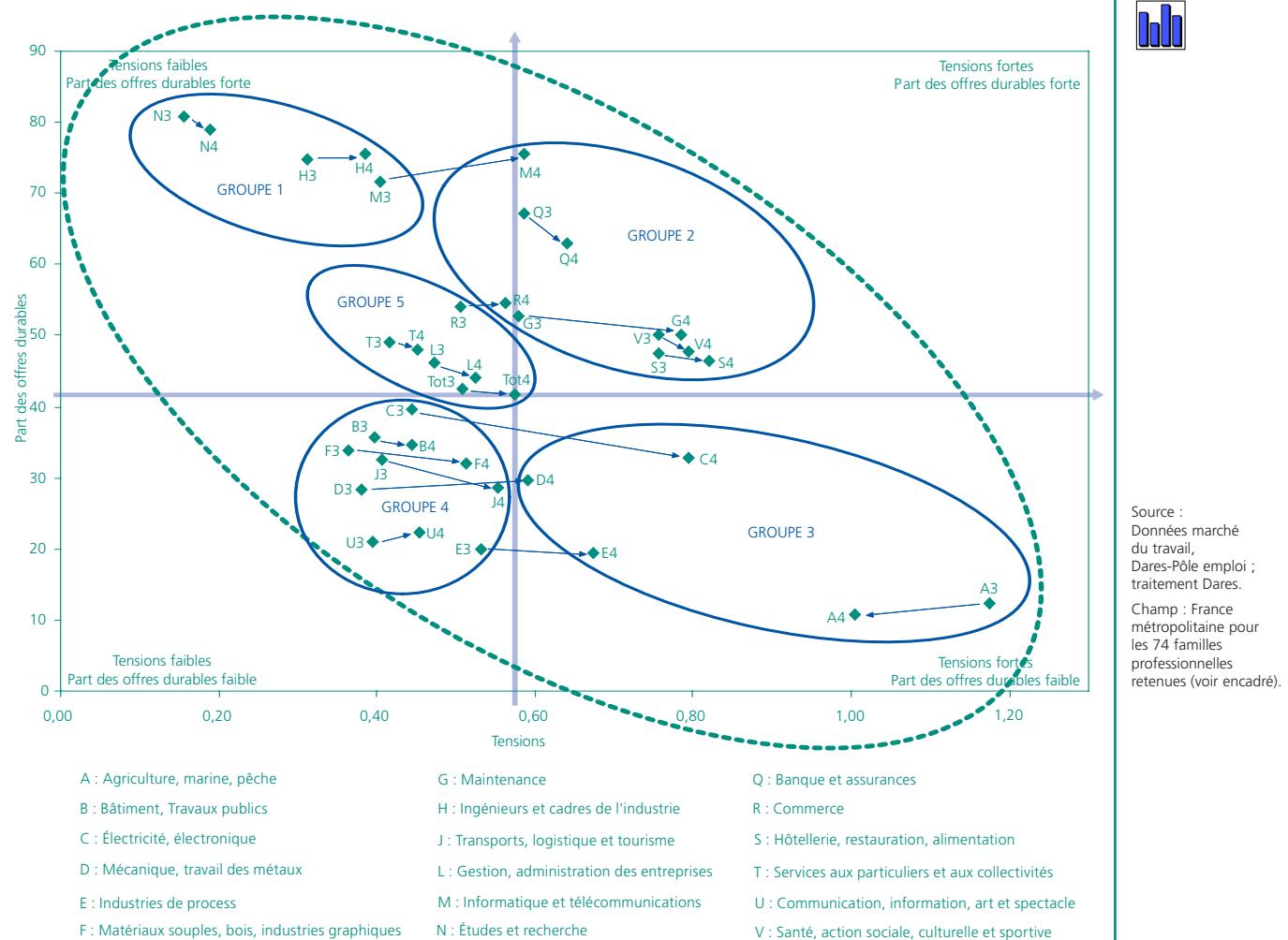
Un 2^e groupe est caractérisé par des tensions plutôt fortes et une proportion d'offres sur des contrats durables plutôt importante. Il est constitué notamment de la « banque et des assurances », de la « santé, action sociale culturelle et sportive », de « l'hôtellerie restauration » et de la « maintenance ».

Un 3^e groupe est caractérisé par des tensions plutôt fortes et une proportion d'offres sur des contrats durables plutôt faible. Il est surtout constitué de domaines ayant bénéficié d'un redémarrage de l'offre sur des contrats d'intérim ou sur des contrats courts, en particulier « l'électricité et l'électronique » et la « mécanique ».

Un 4^e groupe est caractérisé par des tensions et une part des offres durables plutôt faibles. Il est composé de domaines pour lesquels la conjoncture du marché du travail demeure dégradée : « BTP », « bois et industries graphiques », « information communication, art et spectacle ».

Un 5^e groupe réunit des domaines où les tensions et la part des offres durables sont assez proches de la « moyenne » : le « commerce », les « services aux particuliers et aux collectivités », et le domaine de la « gestion, administration des entreprises ».

Tensions et part des offres d'emplois sur des contrats de plus de 6 mois par domaine professionnel entre le 3^e trimestre 2009 et le 3^e trimestre 2010



Lecture du graphique : Chaque point s'identifie par une lettre qui indique le domaine professionnel et par un chiffre qui précise le trimestre d'observation (3 = 3^e trimestre 2009 et 4 = 3^e trimestre 2010). Chaque point est repéré par ses coordonnées (en abscisse le ratio de tension et en ordonnée la part des offres durables c'est à dire en CDI ou sur contrat de plus de 6 mois). Ainsi par exemple l'informatique (lettre M) passe du point M3 au 3^e trimestre 2009 au point M4 au 3^e trimestre 2010 : ses tensions progressent de 0,41 à 0,59 et la part des offres durables s'accroît également de 71,7 % à 75,5 %.

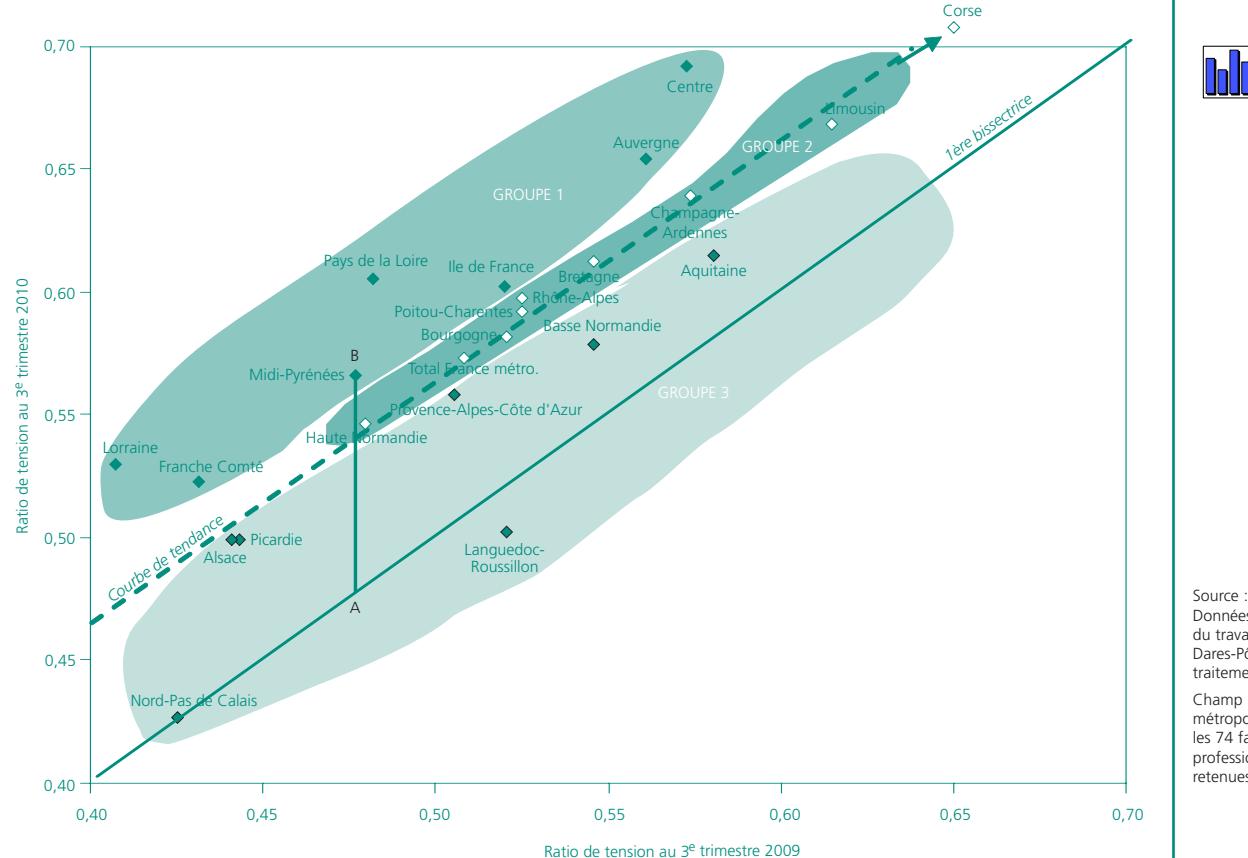
Les évolutions observées entre les 3^{es} trimestres 2009 et 2010 montrent que les groupes se recomposent progressivement en fonction du rythme de reprise dans les différents domaines. « L'électricité et l'électronique », « les industries de process » ou « la mécanique et le travail des métaux » ont plus rebondi que le « BTP » par exemple. Le domaine « informatique », mobilisant beaucoup de techniciens et d'ingénieurs, a lui aussi rebondi mais plus tardivement que les domaines industriels qui recourent de manière plus importante à une main-d'œuvre intérimaire et à une main-d'œuvre qualifiée d'exécution, comme la « mécanique et le travail des métaux ».

Zoom 2

Évolution annuelle des tensions sur le marché du travail par région

La représentation graphique du niveau des tensions par région au 3^e trimestre 2009 et au 3^e trimestre 2010 permet de comparer l'évolution des situations régionales sur un an. Les régions situées en-dessous (resp. au-dessus) de la 1^{re} bissectrice (trait continu noir) sont celles pour lesquelles les tensions ont diminué (resp. augmenté) entre les 3^{es} trimestres 2009 et 2010. Par exemple, pour la région Midi-Pyrénées, les tensions se sont accrues de 0,48 à 0,57, le segment AB représentant l'accroissement des tensions sur un an.

Tensions sur le marché du travail par région entre le 3^e trimestre 2009 et le 3^e trimestre 2010



Source :
Données marché
du travail,
Dares-Pôle emploi ;
traitement Dares.
Champ : France
métropolitaine pour
les 74 familles
professionnelles
retenues (voir encadré).

Les régions au-dessus (resp. en-dessous) de la droite de tendance (trait discontinu) sont celles pour lesquelles les tensions se sont plus (resp. moins) accrues que la moyenne. On distingue 3 groupes :

- Accroissement plus important pour les régions : Île-de-France, Centre, Pays de la Loire, Lorraine, Franche-Comté, Midi-Pyrénées, Auvergne [groupe 1] ;
- Accroissement moyen pour les régions : Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Poitou-Charente, Limousin, Rhône-Alpes et Corse [groupe 2] ;
- Enfin, accroissement moins important (voire diminution) pour les régions : Picardie, Basse Normandie, Nord-Pas de Calais, Alsace, Aquitaine, Languedoc Roussillon, et Provence-Alpes-Côte d'Azur [groupe 3].

DÉFINITIONS, NOMENCLATURES, SOURCES ET INDICATEURS

Familles et domaines professionnels (FAP - version 2009)

La nomenclature des familles professionnelles (FAP) permet d'analyser simultanément les données de l'emploi et du chômage par métier. Cette nomenclature rapproche le ROME « Répertoire opérationnel des métiers et des emplois », utilisé par Pôle emploi pour classer les offres et les demandes d'emploi, des PCS « professions et catégories socioprofessionnelles », nomenclature utilisée par l'Insee dans ses enquêtes.

Depuis le 1^{er} trimestre 2010, la Dares a fait évoluer la nomenclature des FAP pour intégrer le changement de ROME intervenu fin 2009 (version ROME V3). La nomenclature des familles professionnelles FAP-2009 sera désormais utilisée dans cette publication. Les données antérieures ont été rétropolées en nouvelle nomenclature pour permettre l'étude de statistiques sur longue période.

La conversion s'est appuyée sur une table de correspondance théorique très détaillée, qui a été appliquée aux fichiers d'offres et de demandes, permettant ainsi d'établir des clés de répartition des codes Rome-V2 vers les codes Rome-V3 et des anciennes familles professionnelles aux nouvelles. Néanmoins, certaines appellations nouvelles en Rome V3 n'existaient pas dans le Rome précédent et n'ont donc pu trouver leur origine dans la nomenclature précédente. L'évolution trimestrielle de certaines familles professionnelles peut ainsi être impactée par l'inclusion de ces postes « nouveaux » : par exemple, une montée très importante mais non significative des tensions est observée au 1^{er} trimestre 2010 dans la famille « F4Z les ouvriers des industries graphiques », liée simplement à l'introduction d'une nouvelle appellation « agent de mise sous pli » dans le ROME, dont les effectifs sont importants.

Par ailleurs, les caractéristiques de certaines familles professionnelles ont parfois été modifiées lors du changement de nomenclature, tout en présentant un intitulé proche ou identique. Les publications sur les tensions sur le marché du travail en nouvelle nomenclature des familles professionnelles (FAP 2009) à partir du 1^{er} trimestre 2010 ne sont donc pas directement comparables à celles utilisant l'ancienne nomenclature (FAP 2003) jusqu'au 4^e trimestre 2009.

Avec les nomenclatures FAP-2009, les métiers sont regroupés en 87 familles professionnelles, elles-mêmes rassemblées dans 22 domaines professionnels.

Dans cette publication, 13 familles professionnelles ne sont pas prises en compte en raison de données peu significatives de Pôle emploi : les agriculteurs-éleveurs, les artisans, les dirigeants d'entreprises, les cinq familles professionnelles de la fonction publique, les patrons d'hôtels-cafés-restaurants, les médecins, les enseignants et formateurs ainsi que les professionnels de la politique et le clergé. Les domaines professionnels pris en compte sont aussi regroupés en quatre grandes catégories : l'agriculture (A), le bâtiment (B), l'industrie (C, D, E, F, G, H) et le tertiaire qui rassemble les autres domaines professionnels (I, L, M, N, Q, R, S, T, U, V), voir tableau de la page suivante.

Les sources

• L'enquête Emploi de l'Insee

L'enquête Emploi est réalisée chaque trimestre par l'Insee auprès de 35 000 ménages sur l'ensemble de la France métropolitaine

- Voir la présentation détaillée sur le site internet de l'Insee : <http://www.insee.fr>

• Les statistiques mensuelles des demandes et des offres d'emploi collectées par Pôle emploi

À partir des fichiers de gestion de Pôle emploi, ces statistiques portent sur les demandes et les offres d'emploi. Elles comptabilisent les stocks en fin de mois et les flux du mois : inscriptions et sorties des listes pour les demandes, enregistrements et sorties pour les offres. Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont classés en catégories statistiques selon la pratique d'une « activité réduite » au cours du mois écoulé, sa durée, ainsi que selon l'obligation ou non de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

La **catégorie A** correspond aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et sans emploi.

Les **catégories B et C** correspondent aux demandes d'emploi tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi et ayant exercé au cours du mois une activité réduite de 78 heures ou moins (catégorie B) ou de plus de 78 heures (catégorie C). Les catégories A, B, C regroupent tous les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi qu'ils aient ou non exercé une activité réduite au cours du mois écoulé.

Les **catégories D et E** concernent des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, soit parce qu'ils sont en stage, formation, maladie (catégorie D), soit parce qu'ils sont en emploi (catégorie E).

- Pour plus de détails se reporter au site internet du ministère du Travail : <http://www.travail.gouv.fr> (rubriques Statistiques / Chômage)

Se reporter également au site internet de Pôle emploi : <http://www.pole-emploi.fr>

Les indicateurs

• L'emploi : nombre de personnes en emploi au sens du Bureau international du travail, en moyenne sur les 3 dernières années civiles disponibles (source : enquête Emploi de l'Insee).

• **Le taux de demande d'emploi** est un indicateur de chômage par famille professionnelle. C'est le ratio des demandeurs d'emploi de catégorie A (de la dernière année civile disponible) sur la somme de l'emploi moyen (des 3 dernières années civiles disponibles) et des demandeurs d'emploi de catégorie A (de la dernière année civile disponible).

• **Évolution du stock de demandes d'emploi** : taux d'évolution sur un an du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois des catégories A et B et C.

• **Le taux d'écoulement des demandes** mesure l'importance des sorties des listes de demandeurs d'emploi. Une valeur élevée de ce taux indique qu'une forte proportion des demandeurs d'emploi présents un an avant ou de ceux entrés dans l'année est sortie des listes dans les douze mois. Cet indicateur est le complément à 100 du ratio qui rapporte les demandes d'emplois présentes à la fin du trimestre aux demandes d'emplois du même trimestre de l'année antérieure additionnées du flux de demandes d'emploi inscrites à Pôle emploi dans l'année.

Il est calculé sur l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B et C.

• **La part des contrats CDI ou CDD de plus de six mois parmi les offres collectées durant le trimestre** permet d'appréhender la qualité des offres confiées par les employeurs à Pôle emploi selon les familles professionnelles.

• **Évolution des flux d'offres collectées** par Pôle emploi au cours des trois derniers mois. Pour apprécier l'évolution de ces flux par rapport au trimestre précédent, la série est corrigée des variations saisonnières.

• **Évolution des flux de demandes enregistrées** par Pôle emploi aux cours des trois derniers mois. Pour apprécier l'évolution de ces flux par rapport au trimestre précédent, la série est corrigée des variations saisonnières.

• **Offres collectées sur demandes enregistrées** par Pôle emploi : ratio du flux d'offres collectées durant les trois derniers mois sur les demandes enregistrées à Pôle emploi durant la même période. Ces données sont corrigées des variations saisonnières et comparées à celles du trimestre précédent. Elles sont également comparées à celles du même trimestre de l'année précédente. La comparaison du niveau de ce ratio entre familles professionnelles n'est pas aisée car, selon les métiers, les modes de recrutement et le recours à des offres d'emploi déposées à Pôle emploi diffèrent.

• **Moyenne de longue période** : moyenne sur la période couverte par les graphiques de ce « Dares Analyses » .

Les principaux sigles utilisés :

DEE = Demandes d'emploi enregistrées

OEE = Offres d'emploi collectées par Pôle emploi

CDI = Contrat à durée indéterminée

Séries CVS = séries corrigées des variations saisonnières

Tension = OEE/DEE

CDD = Contrat à durée déterminée

Corrections des variations saisonnières :

Chaque trimestre, les séries brutes sont complétées par le point additionnel du trimestre en cours et les séries CVS sont recalculées. Ainsi, les évolutions commentées se rapportent aux séries en cours et non pas à celles de la précédente publication. Les différentes séries brutes (OEE, DEE, Tension...) sont désaisonnalisées séparément et à tous les niveaux d'agrégation pour la France métropolitaine (FAP, domaines, domaines regroupés et globalement) ainsi que globalement pour chaque région.

Familles et domaines professionnels *		Emploi moyen 2007-2009 (moyenne annuelle en milliers)	Taux moyen de demande d'emploi en 2009 (en %)	Évolution du stock des demandeurs d'emploi de catégories A, B et C sur un an (en %)	Taux d'écoulement des demandes sur 1 an (CVS, %)	Contrats de plus de 6 mois parmi les offres du trimestre (CVS, %)	Évolution trimestrielle des flux d'offres (CVS, %)	Évolution trimestrielle des flux de demandes (CVS, %)	Offres collectées sur demandes enregistrées (séries CVS)		
									Au 3 ^e trimestre 2010	Par rapport au trimestre précédent (%)	Par rapport à l'année précédente (%)
A	Agriculture, marine, pêche	402	15,2	11,1	56,7	10,9	-3,8	0,3	1,01	-3,0	-14,5
A1Z	Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	315	17,2	11,1	55,9	9,8	-4,1	0,3	1,09	-3,0	-15,0
A2Z	Techniciens et cadres de l'agriculture	59	5,8	14,7	62,5	41,7	21,3	1,0	0,36	18,3	33,0
A3Z	Marins, pêcheurs, aquaculteurs	28	9,8	5,1	65,5	16,0	26,0	-2,8	0,41	30,4	44,6
B	Bâtiment, travaux publics.....	1 885	11,8	7,7	61,2	34,7	-0,1	-2,0	0,44	3,2	12,0
B0Z	Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton	215	21,1	3,3	64,6	23,3	-0,4	-3,6	0,31	4,8	8,4
B1Z	Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	109	5,9	12,9	53,8	23,7	5,1	0,4	0,81	4,9	30,6
B2Z	Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment	392	9,1	8,6	60,7	31,8	0,7	-2,7	0,54	3,0	8,8
B3Z	Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	141	19,3	5,7	64,9	35,3	3,1	-0,4	0,27	5,1	14,3
B4Z	Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment	556	12,1	9,7	59,6	32,1	-0,1	-2,4	0,47	2,5	7,6
B5Z	Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	82	14,3	6,5	53,6	20,4	-3,0	-3,6	0,42	1,5	19,7
B6Z	Techniciens et agents de maîtrise du BTP	273	5,7	12,1	59,2	60,0	-0,6	2,0	0,84	-1,2	23,2
B7Z	Cadres du bâtiment et des travaux publics	118	6,6	9,4	61,0	80,4	-9,6	1,3	0,47	-9,1	29,7
C	Électricité, électronique	256	5,4	-1,9	54,7	32,7	3,4	-8,4	0,79	11,9	79,2
C0Z	Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique	43	6,5	-4,7	54,2	18,5	9,1	-10,7	0,93	21,4	**
C1Z	Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique	77	10,1	-0,8	52,7	25,4	3,0	-10,4	0,61	14,3	53,4
C2Z	Techniciens et agents de maîtrise de l'électricité et de l'électronique	136	2,2	-2,7	60,3	51,9	1,4	-2,4	1,12	3,7	65,0
D	Mécanique, travail des métaux	928	10,2	-2,6	56,6	29,7	3,5	-3,8	0,59	10,0	55,1
D0Z	Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal	49	23,5	-15,7	59,6	25,5	-3,0	-8,8	0,42	3,0	56,0
D1Z	Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal	132	11,6	-5,3	55,8	32,1	11,2	-3,8	0,68	19,9	**
D2Z	Ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal	168	9,6	3,4	54,8	25,0	4,2	-0,8	0,58	4,3	26,2
D3Z	Ouvriers non qualifiés de la mécanique	173	15,1	-3,4	59,7	28,2	-0,1	-5,1	0,51	1,8	33,4
D4Z	Ouvriers qualifiés de la mécanique	153	10,2	2,2	50,6	22,7	17,6	-3,4	0,68	17,7	73,5
D6Z	Techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques	254	2,6	6,6	57,9	51,4	10,4	-2,6	0,85	14,1	82,4
E	Industries de process.....	797	8,8	4,1	51,9	19,4	3,9	-1,6	0,67	5,7	26,5
E0Z	Ouvriers non qualifiés des industries de process	262	16,7	1,5	51,3	9,4	3,0	-4,3	0,66	8,1	15,5
E1Z	Ouvriers qualifiés des industries de process	332	4,7	7,7	51,4	27,3	8,7	-2,0	0,83	13,0	62,0
E2Z	Techniciens et agents de maîtrise des industries de process	203	3,8	14,4	56,2	54,6	3,7	5,2	0,58	-0,9	55,5
F	Matériaux souples, bois, industries graphiques	332	9,0	3,8	54,8	32,1	-12,8	0,7	0,51	-12,6	41,2
F0Z	Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	31	15,9	4,5	55,6	19,6	-7,2	0,1	0,60	-7,3	9,9
F1Z	Ouvriers qualifiés du textile et du cuir	74	13,1	-1,6	53,7	27,0	1,3	-0,6	0,40	3,6	64,9
F2Z	Ouvriers non qualifiés du travail du bois et de l'ameublement	28	6,4	6,9	59,8	25,3	-9,8	-2,5	0,68	-6,4	57,1
F3Z	Ouvriers qualifiés du travail du bois et de l'ameublement	74	5,8	2,3	58,7	47,8	4,1	-0,7	0,39	5,3	54,0
F4Z	Ouvriers des industries graphiques	82	7,2	12,0	51,3	34,6	-35,8	3,4	0,63	-37,0	36,2
F5Z	Techniciens et agents de maîtrise des matériaux souples, du bois et des industries graphiques	42	6,2	6,2	54,1	61,9	-7,4	8,6	0,47	-13,1	29,9
G	Maintenance.....	865	8,2	9,6	58,5	50,0	0,1	-2,6	0,79	3,7	35,5
G0A	Ouvriers qualifiés de la maintenance	248	10,4	15,1	53,3	32,1	-2,4	-7,3	0,83	4,2	48,9
G0B	Ouvriers qualifiés de la réparation automobile	204	8,9	3,9	63,5	56,2	-3,1	-1,8	0,72	0,1	27,2
G1Z	Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance	413	6,6	7,9	59,7	60,6	5,5	-0,8	0,80	6,4	30,7
H	Ingénieurs et cadres de l'industrie.....	243	6,4	6,3	58,2	75,6	1,3	1,7	0,38	0,5	23,0
H0Z	Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie	243	6,4	6,3	58,2	75,6	1,3	1,7	0,38	0,5	23,0
J	Transports, logistique et tourisme	1 938	12,0	5,9	56,1	28,6	3,6	-2,2	0,55	5,7	36,4
J0Z	Ouvriers non qualifiés de la manutention	351	15,6	3,0	59,0	12,1	11,6	-3,1	0,62	15,7	75,5
J1Z	Ouvriers qualifiés de la manutention	462	12,9	5,0	52,5	22,8	5,1	-2,3	0,45	8,7	48,5
J3Z	Conducteurs de véhicules	771	11,4	7,6	56,1	37,4	-0,8	-1,8	0,62	0,8	12,6
J4Z	Agents d'exploitation des transports	91	11,4	5,9	55,2	61,6	-2,2	-2,7	0,56	1,4	52,4
J5Z	Agents administratifs et commerciaux des transports et du tourisme	182	8,4	7,4	60,0	43,5	-7,9	0,2	0,40	-8,2	71,8
J6Z	Cadres des transports, de la logistique et navigants de l'aviation	80	2,8	40,2	50,8	89,3	-6,1	1,7	0,19	-8,1	57,5

* Les principaux indicateurs : ratio offres collectées sur demandes enregistrées (colonne 9), écoulement des demandes (colonne 5) part des offres sur contrats durables (de plus de 6 mois, colonne 6) concernant le trimestre de référence.

** n.s. non significative. Les évolutions trimestrielles supérieures à 50 % et les évolutions annuelles supérieures à 85 % sont à prendre avec précaution. Elles ont été considérées comme non significatives. Une partie de l'évolution peut être due au changement de nomenclature sans que l'on puisse les corriger ou à des problèmes de corrections des variations saisonnières (en cette période de rebond, après la chute spectaculaire des 4^e trimestre 2008 et du 1^{er} trimestre 2009).

Familles et domaines professionnels *	Emploi moyen 2007-2009 (moyenne annuelle en milliers)	Taux moyen de demande d'emploi en 2009 (en %)	Évolution du stock des demandeurs d'emploi de catégories A, B et C sur un an (en %)	Taux d'écoulement des demandes sur 1 an (CVS, %)	Contrats de plus de 6 mois parmi les offres du trimestre (CVS, %)	Évolution trimestrielle des flux d'offres (CVS, %)	Évolution trimestrielle des flux de demandes (CVS, %)	Offres collectées sur demandes enregistrées (séries CVS)		
								Au 3 ^e trimestre 2010	Par rapport au trimestre précédent (%)	Par rapport à l'année précédente (%)
L Gestion, administration des entreprises	2 372	11,3	3,3	56,2	44,1	-4,2	-3,6	0,52	-1,1	10,9
L0Z Secrétaires.....	447	20,0	2,6	55,9	52,0	-5,4	-5,1	0,44	-1,5	26,3
L1Z Employés de la comptabilité.....	384	6,2	3,6	57,8	54,3	0,8	-2,2	0,59	1,9	14,1
L2Z Employés administratifs d'entreprise.....	445	16,4	5,4	54,6	25,5	-4,5	-3,2	0,80	-1,3	1,0
L3Z Secrétaires de direction	164	16,1	-3,4	58,2	64,8	-3,5	-5,3	0,33	3,6	21,4
L4Z Techniciens des services administratifs, comptables et financiers.....	349	2,6	13,9	54,9	63,6	-3,1	1,9	0,63	-6,3	-1,3
L5Z Cadres des services administratifs, comptables et financiers.....	583	6,2	3,4	58,6	75,3	-3,7	-1,8	0,28	-1,9	7,0
M Informatique et télécommunications	513	7,1	3,0	60,5	75,5	1,2	-3,0	0,59	5,4	44,8
M0Z Employés et opérateurs de l'informatique	33	12,0	4,7	64,4	67,0	3,4	-1,7	0,46	4,6	16,8
M1Z Techniciens de l'informatique	167	11,0	2,7	59,8	66,8	-0,7	-4,2	0,59	2,4	35,7
M2Z Ingénieurs de l'informatique.....	313	4,3	2,8	60,0	91,3	2,0	-1,6	0,62	4,0	74,5
N Études et recherche.....	348	3,8	0,4	63,4	79,1	-2,4	-2,6	0,19	0,1	21,5
N0Z Personnels d'études et de recherche	348	3,8	0,4	63,4	79,1	-2,4	-2,6	0,19	0,1	21,5
Q Banque et assurances	746	2,7	8,0	61,2	63,1	-1,4	-2,6	0,64	-0,1	9,2
Q0Z Employés de la banque et des assurances	286	4,1	5,6	62,2	61,8	-2,5	-0,3	0,72	-5,4	6,5
Q1Z Techniciens de la banque et des assurances.....	204	2,5	9,6	61,5	63,1	4,5	-8,1	0,71	14,5	26,6
Q2Z Cadres de la banque et des assurances	257	1,4	15,0	56,2	92,8	-26,3	-1,2	0,15	-23,5	-34,1
R Commerce	2 774	11,7	5,5	61,2	54,6	-2,4	-1,8	0,56	0,4	11,2
R0Z Caissiers, employés de libre service.....	306	20,6	4,3	61,6	23,8	-2,0	-2,7	0,62	0,8	-2,0
R1Z Vendeurs.....	859	15,4	7,1	62,3	47,6	-0,6	-1,9	0,49	1,5	16,5
R2Z Attachés commerciaux et représentants	529	7,9	0,2	62,4	89,7	-8,1	-4,2	0,91	-4,1	10,0
R3Z Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce	561	1,7	6,6	58,5	71,2	-9,9	-1,5	0,73	-8,3	14,8
R4Z Cadres commerciaux et technico-commerciaux	521	12,9	6,5	57,7	87,3	2,2	0,1	0,42	1,6	36,4
S Hôtellerie, restauration, alimentation.....	926	14,0	11,6	65,3	46,3	-6,1	-0,5	0,82	-5,1	8,2
S0Z Bouchers, charcutiers, boulanger.....	260	6,3	9,3	64,8	66,2	0,1	0,6	0,74	-0,3	-1,8
S1Z Cuisiniers	326	17,8	14,0	64,1	46,2	-8,9	-0,1	0,90	-7,4	6,4
S2Z Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	340	15,5	9,6	66,8	41,4	-4,5	-1,2	0,76	-2,4	13,8
T Services aux particuliers et aux collectivités...	2 988	11,4	9,3	55,7	47,9	2,0	-0,7	0,45	2,5	8,1
T0Z Coiffeurs, esthéticiens	215	11,3	10,4	64,4	64,8	-3,4	-3,2	0,44	-0,1	14,9
T1Z Employés de maison.....	274	18,5	10,8	54,0	52,0	3,6	-2,3	0,54	5,2	19,2
T2A Aides à domicile et aides ménagères	502	5,8	17,4	55,6	53,7	3,8	3,2	0,36	2,9	15,5
T2B Assistantes maternelles	416	13,9	16,3	50,2	73,4	4,5	0,4	0,31	-0,3	10,7
T3Z Agents de gardiennage et de sécurité	211	16,7	9,5	57,1	52,0	3,0	-0,4	0,64	3,0	14,7
T4Z Agents d'entretien	1 229	11,1	1,5	57,8	27,4	0,0	-3,3	0,46	3,1	-0,3
T6Z Employés des services divers	142	1,3	71,9	45,8	44,0	-13,0	8,0	0,69	-18,8	4,4
U Communication, information, art et spectacle	497	17,4	2,8	46,3	22,3	11,2	-1,6	0,45	16,0	15,1
U0Z Professionnels de la communication et de l'information	150	16,5	6,9	56,3	49,0	-3,4	1,2	0,20	-4,4	24,9
U1Z Professionnels des arts et des spectacles.....	347	17,8	1,8	43,0	17,9	14,0	-3,0	0,55	17,1	15,1
V Santé, action sociale, culturelle et sportive	2 004	5,2	9,2	61,6	47,9	0,3	0,5	0,80	-0,6	5,3
V0Z Aides-soignants	513	4,6	6,1	62,8	52,2	-2,7	-3,3	0,57	1,2	-5,4
V1Z Infirmiers, sages-femmes	517	1,0	16,8	72,0	63,0	4,3	-1,2	1,51	7,4	11,1
V3Z Professions para-médicales	355	3,6	2,8	61,8	64,7	-3,1	-2,0	0,59	0,4	12,5
V4Z Professionnels de l'action sociale et de l'orientation	298	7,8	3,5	60,2	50,8	-8,0	1,2	0,59	-8,7	-14,1
V5Z Professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants	320	11,7	15,7	60,0	38,8	6,4	4,3	0,96	-0,6	14,0
TOTAL de ces familles professionnelles.....	20 813	10,4	6,3	58,1	41,8	-0,9	-1,8	0,57	0,2	12,9
AGR Agriculture, marine, pêche	402	15,2	11,1	56,7	10,9	-3,8	0,3	1,01	-3,0	-14,5
BTP Bâtiment, travaux publics	1 885	11,8	7,7	61,2	34,7	-0,1	-2,0	0,44	3,2	12,0
IND Industrie	3 422	8,6	3,0	55,8	35,7	2,1	-2,5	0,65	3,6	40,2
TER Tertiaire	15 105	10,4	6,5	58,0	45,6	-0,3	-1,7	0,57	0,4	13,4

DARES ANALYSES et DARES INDICATEURS sont édités par le Ministère du travail, de l'emploi et de la santé.
Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.

www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la Dares)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) / Télécopie : 01.44.38.24.43 / Réponse à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

Rédactrice en chef : Alice Guerber-Cahuzac. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali.

Conception graphique : Ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Impression : Ateliers Modernes d'Impression, 19, rue Latérale, 92404 Courbevoie. Abonnements : dares.communication@travail.gouv.fr

Dépôt légal : à partout. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109-4128.

* Les principaux indicateurs : ratio offres collectées sur demandes enregistrées (colonne 9), écoulement des demandes (colonne 5) part des offres sur contrats durables (de plus de 6 mois, colonne 6) concernant le trimestre de référence.

** Voir page précédente.

Sources :
Données marché du travail,
Dares-Pôle emploi,
traitement Dares.
Enquête Emploi
Insee, traitement
Dares.

